

# Syndicat Mixte du PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON

## Réunion du Comité Directeur du 08 décembre 2006

### Compte rendu

**Etaient présents** sous la présidence de M. le Président Daniel WEBER :

Les Conseillers : Jean-Paul DIRINGER, André ONIMUS, Michel HABIG, Patrice FLUCK, Jean-Pierre WIDMER, Didier VIOLETTE, François GRUNENBERGER, Gérard SCHATZ, Roland BRAUN.

**Etaient excusés** : François BERINGER ; Thomas BIRGAENTZLE ; Alain FOECHTERLE, procuration à Daniel WEBER ; Alain GRAPPE ; Paul HEGY, procuration à Michel HABIG ; Gilbert MOSER ; François SAUVAGEOT, procuration à André ONIMUS.

**Assistaient en outre à la séance** : Michel WALLER, Président du Conseil de développement ; Jean ALBRECHT, Vice-Président du Conseil de développement ; Jean-Luc ULLMANN, Ville de Guebwiller ; Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

### **1 Approbation de la Charte :**

A la suite de l'élaboration du **Schéma Directeur Rhin-Vignoble-Grand Ballon**, les élus du territoire ont souhaité poursuivre une démarche de développement commun qui s'est formalisé par la création du **Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon**. Le Pays est une structure souple de réflexion, de concertation et d'action qui permet aux communes et aux groupements de communes de développer ensemble les atouts de leur territoire, d'entreprendre des projets qu'ils ne pourraient entreprendre seuls, et de favoriser la solidarité entre ville et campagne.

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon occupe une position centrale dans le Haut-Rhin : il s'étend, d'Ouest en Est, de la ligne de crêtes des Vosges jusqu'au Rhin et, du Sud au Nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie de Colmar. Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, structuré sous la forme d'un Syndicat mixte, est composé de quatre structures intercommunales et d'une commune :

- Communauté de Communes Centre Haut-Rhin (9 communes),
- Communauté de Communes Essor du Rhin (8 communes),
- Communauté de Communes de la Vallée Noble (4 communes),
- Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (17 communes),
- Commune de Merxheim.

Il comptabilise au total 39 communes, pour une surface de 481 km<sup>2</sup> et une population de 61 864 habitants (INSEE, 1999).

Le projet d'aménagement et de développement du Pays est formalisé au travers d'une **Charte de Pays**. L'élaboration de cette dernière, engagée en mars 2005, en partenariat avec l'Etat et le Conseil Régional d'Alsace, a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire :

- Composé d'élus du Pays, le Comité Directeur du Syndicat Mixte a exercé le rôle de comité de pilotage tout au long de la démarche. Il a validé et régulièrement actualisé le planning général de la démarche et le contenu des différentes phases du projet.

- Quatre commissions thématiques composées d'élus, d'acteurs socio-économiques et d'institutionnels du Pays se sont réunies à plusieurs reprises pour élaborer le projet de Charte. Une concertation a été menée par le biais d'une plate-forme extranet ainsi que de deux séminaires d'information à destination de l'ensemble des élus du Pays.
- Le Conseil de Développement (instance de réflexion et de proposition, composée d'acteurs socio-économiques du territoire, d'élus et d'institutionnels) a émis un avis favorable sur la Charte du Pays lors de sa réunion du 26 avril 2006. Cet avis et les dernières modifications ont été intégrées lors du dernier Comité Directeur en date du 12 juin 2006.

**La Charte**, à partir d'un diagnostic et de la définition des enjeux du territoire, retient **trois axes stratégiques de développement** :

**Axe 1 : Développement des activités économiques et de l'emploi : renforcer la vocation économique et touristique du Pays :**

- L'instauration d'un Comité de développement économique de Pays,
- La création d'une pépinière d'entreprise,
- Le renforcement de l'attractivité des zones d'activité,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie emploi / formation,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie touristique.

**Axe 2 : Valorisation de la qualité de vie : conforter et maîtriser l'attractivité résidentielle :**

- La révision du Schéma Directeur et la réalisation de Schéma de Cohérence Territoriale,
- L'amélioration et des liaisons et des déplacements au sein du Pays,
- L'élaboration d'une stratégie « peuplement et habitat »,
- La mise en place d'un système d'alerte et de pilotage, la prise en compte de la qualité environnementale dans les projets du pays.

**Axe 3 : Cohésion du territoire : développer les projets et les coopérations selon un axe Est / Ouest, dans une logique « gagnant / gagnant » :**

- La réalisation d'une liaison transpays,
- Le développement d'une stratégie de communication pour faire connaître et reconnaître le Pays,
- La constitution progressive d'une offre d'équipements et de services de Pays,
- La création d'un pôle d'excellence en matière culturelle.

La Charte est adoptée pour une durée de dix ans. Elle est révisable et renouvelable. Elle sert de base aux négociations d'un Contrat de Pays et trouve sa déclinaison opérationnelle dans un programme d'actions.

Afin que cette stratégie de développement soit validée, partagée et respectée par l'ensemble des membres du Pays, la Charte du Pays a été soumise aux Communautés de communes du Pays ainsi qu'à la Commune de Merxheim et approuvée par elles.

**Après avoir entendu les remarques des différents membres du Pays, le Comité Directeur du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon approuve, à l'unanimité, la Charte du Pays.**

## **2 Politique de la Région Alsace en faveur des Pays**

La politique de la Région en faveur des Pays est amenée à être modifiée avec le passage des Contrats de Plan au Contrat de Projet : les grandes orientations 2007-2010 sont déclinées dans la fiche ci-jointe ; elles ont une influence sur les financements des Pays et de leurs projets.

## **3 Contrat de Pays**

La Région Alsace organisera des rencontres avec les Pays début 2007 afin de construire les futurs Contrats de Pays.

## **4 Le point sur les travaux dans le domaine économique**

### 4.1 Recrutement de l'Agent de développement économique

Le jury de recrutement s'est réuni le jour même pour recevoir 5 candidats. Le jury se réunira une nouvelle fois le 12/12/06 afin d'accueillir un candidat indisponible à la date proposée. Une **décision devrait être prise avant la fin de l'année** pour une prises de fonction début 2007.

### 4.2 Concours « Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon »

Le Comité Directeur du Pays autorise son Président Daniel Weber à **signer la Convention « Concours Alsace Innovation »** avec le CEEI Alsace.

Le Pays et le CEEI ont réceptionnés **13 dossiers** :

- 4 dossiers intéressants,
- 5 dossiers en suspens,
- 2 dossiers ne correspondant pas aux critères définis,
- 2 dossiers dont les participants ne souhaitent pas s'engager dans la démarche.

## **5 Le point sur les travaux concernant le tourisme**

Les travaux sur la **carte touristique** et le **calendrier des manifestations** ont été présentés (cf détails dans comptes rendus ci-joints). Le Comité Directeur a unanimement **validé** son intérêt pour les projets et affirmé son accord pour la **poursuite des travaux**.

## **6 Divers**

**Fusion SM Pays et SM SCOT** : le Comité Directeur souhaite réactiver les démarches pour la fusion des deux Syndicats mixtes : une réunion doit être organisée entre Monsieur Toucas et Messieurs Weber, Habig, Diringer.

**BA 132** : le Comité Directeur réaffirme son soutien à la BA 132.

**SIG** : le Comité Directeur adhère au projet de création d'un SIG à l'échelle du Pays/SCOT.

**Page internet de Pays** : cette page est disponible pour chaque collectivité ou OT à un prix de 50 euros : un mail sera envoyé aux collectivités et OT afin de leur faire part de la démarche.